MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple- Un But- Une Foi



DISCOURS DE S.E. M. ABDOULAYE DIOP, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE A L'OCCASION DE L'EXAMEN PAR LE CONSEIL DE SECURITE DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION AU MALI

NEW YORK, LE 27 JANVIER 2023

- Monsieur le Président,
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,
- Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général au Mali,
- · Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays, le Japon, grand ami du Mali, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier 2023.

Dans la même veine, la délégation du Mali réitère ses chaleureuses félicitations et ses vœux de plein succès aux délégations de l'Equateur, du Japon, de Malte, du Mozambique et de la Suisse, dans l'accomplissement de leur mandat de nouveaux membres du Conseil.

Le Gouvernement du Mali prend note du rapport du Secrétaire général sous examen et je remercie mon frère, Monsieur El-Ghassim WANE, Chef de la MINUSMA, pour sa présentation et les mises à jour.

Les observations du Gouvernement en réponse au rapport du Secrétaire général figurent dans le mémorandum qui a déjà été transmis à cet auguste Conseil. A présent, j'aimerais vous communiquer les perspectives du Gouvernement.

Sur le plan politique, je salue la convergence de vues sur les avancées notables réalisées durant la période sous examen.

En effet, le Gouvernement, dans sa volonté de refonder l'Etat malien, poursuit la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles dans le cadre d'un processus transparent et inclusif.

A cet égard, il me plait d'informer le Conseil que, suite à la remise du projet de nouvelle Constitution à S.E. Le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, la Commission de finalisation poursuit les concertations avec les forces vives de la nation, afin de parvenir à un texte fondamental de large consensus autour des aspirations profondes du peuple malien. A l'issue de ces consultations, le Gouvernement se propose de soumettre le projet de constitution à la décision finale des Maliennes et des Maliens par référendum, prévu en mars 2023.

De la même manière, le Gouvernement s'attèle résolument à la mise en œuvre des autres actions prioritaires inscrites à son chronogramme, notamment l'élection des Conseillers des Collectivités territoriales en juin 2023 ; l'élection des députés à l'Assemblée nationale en octobre et novembre 2023 ; et l'élection du Président de la République en février 2024.

Participe de la volonté du Gouvernement de retourner à l'ordre constitutionnel, l'installation, le 10 janvier 2023, des membres de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) par le Président de la Transition, Chef de l'Etat. En outre, la première réunion conjointe entre cette Autorité et le Comité de Pilotage du référendum et des Elections générales s'est tenue le 23 janvier 2023. Des dispositions sont en cours pour la mise en place des bureaux de l'AIGE dans les circonscriptions administratives sur l'ensemble du territoire national et dans les Missions diplomatiques et consulaires, en vue d'une meilleure organisation de ces scrutins référendaire et électoraux.

Par ailleurs, je voudrais souligner que la tenue de la Conférence sociale, du 17 au 22 octobre 2022, et l'adoption prochaine d'un pacte de stabilité sociale, avec l'implication des syndicats contribueront à l'apaisement du climat social.

Aussi, le Gouvernement a imprimé un coup d'accélérateur à la réorganisation administrative du territoire, par l'adoption en Conseil des ministres, de six projets de loi fixant notamment la délimitation des régions nouvellement créées.

Concernant l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger, je voudrais réitérer ici, l'engagement du Gouvernement à poursuivre sa mise en œuvre diligente, car nous restons convaincus que c'est la voie essentielle pour une stabilité durable du Mali.

Je puis vous assurer que des progrès indéniables ont été réalisés, notamment dans le cadre du processus de DDR accéléré avec l'intégration dans les forces de défense et de sécurité nationales, de 1718 excombattants, provenant de la CMA, de la Plateforme et de l'Inclusivité.

Le Gouvernement œuvre également à l'élaboration du nouveau

programme DDR 2023-2027 et du programme d'intégration 2023-2025 pour renforcer davantage le processus.

Toujours dans sa volonté de diligenter la mise en œuvre de l'Accord, le Gouvernement a adopté en Conseil des ministres, le 18 octobre 2022, la décision portant création de la Commission ad hoc chargée de résoudre les questions en suspens, relatives à la chaîne de commandement au sein des Forces de défense et de sécurité nationales et à l'intégration des hauts fonctionnaires civils des mouvements signataires dans les institutions gouvernementales.

Les aspects de l'Accord liés au développement ont également fait l'objet d'une attention soutenue du Gouvernement, qui œuvre à rehausser le développement des régions du Nord. Le Gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre les 16 projets lancés en 2021, avec la totale implication des autres parties signataires en vue de la fourniture des dividendes de la paix à nos populations.

Malgré ces progrès indéniables, je regrette que la période sous examen ait été aussi marquée par la suspension de la participation des groupes signataires aux mécanismes du Comité de Suivi de l'Accord. Cette décision est d'autant plus regrettable qu'elle va à contre-sens de l'élan positif enregistré ces derniers mois. Nous espérons parvenir dans un proche délai à une compréhension commune avec nos frères des mouvements signataires, dont nous apprécions par ailleurs la participation active au sein du Gouvernement.

Dans cette dynamique, nous avons sollicité du Chef de file de la médiation internationale et Président du Comité de Suivi de l'Accord, la tenue de la 7ème session du CSA de niveau ministériel, dès le mois de février 2023.

Monsieur le Président,

Sur le plan sécuritaire, le Gouvernement regrette qu'une fois de plus, le rapport du Secrétaire général passe sous silence les efforts et les actions menés par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans le cadre de la sécurisation du territoire et de la protection des civils, au grand bonheur des populations maliennes, même si nous reconnaissons que des défis importants existent toujours par endroit.

Les forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM) restent déterminées à poursuivre les actions offensives, lancées en décembre 2021 et visant à prévenir et à combattre les attaques indiscriminées ou de représailles des groupes extrémistes contre nos populations civiles et leurs biens.

Cette posture offensive des FDSM a permis non seulement la neutralisation de nombreux terroristes et la destruction de leurs sanctuaires mais aussi, la reddition volontaire de plusieurs d'entre eux, notamment dans les régions de Douentza et de Mopti.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie intégrée pour le Centre, l'Etat renforce sa présence sur le territoire, contrairement aux chiffres fournis dans le rapport. Ainsi au titre de l'année 2022, la situation des postes vacants dans le Centre du pays a connu une évolution positive significative, que nous avons détaillée dans le mémorandum que j'évoquais plus tôt.

Cette présence accrue de l'Etat contribue à l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base aux populations dans les zones encore affectées par l'insécurité.

Sur la question des droits de l'homme, la réduction de 58% des cas de violations des droits de l'homme au Mali constatée par le Secrétaire général est le fruit, non seulement des opérations offensives engagées par les forces de défense et de sécurité du Mali contre des groupes extrémistes, dans le strict respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, mais également de la présence accrue de l'Etat sur une bonne partie du territoire national.

Je puis vous assurer que le Gouvernement du Mali, tout en s'opposant fermement à toute instrumentalisation ou politisation de la question, continuera d'œuvrer inlassablement pour la protection et la promotion des droits de l'homme sur notre territoire et ceci, conformément à nos valeurs ancestrales humanistes, réaffirmées dans nos engagements nationaux et internationaux contemporains.

Au plan de la justice et de la réparation, le Président de la Transition a promulgué, le 15 novembre 2022, les lois fixant les règles générales de réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme.

Concernant les défis opérationnels de la MINUSMA, je note que le rapport reconnait les acquis de la nouvelle procédure de demande de vol mise en place le 15 novembre 2022 et qui a permis d'augmenter le nombre de vols approuvés, à travers une coordination décentralisée et une clarification des responsabilités.

Ces résultats encourageants sont malheureusement mitigés du fait du partage parfois partiel ou inexploitable des informations recueillies par les drones. Je tiens à rappeler que, malgré tout, les vols des drones ont repris et nous osons espérer que les attentes de la partie malienne seront prises en charge.

En ce qui concerne la situation humanitaire, le Gouvernement reste préoccupé par la question surtout que les besoins humanitaires au Mali ne sont financés qu'à hauteur de 34%. C'est l'occasion de lancer un appel à l'ensemble de la communauté internationale afin qu'elle accorde au Sahel le même intérêt manifesté à d'autres régions du monde en situation de crise.

Pour sa part, le Gouvernement du Mali continuera d'œuvrer pour apporter l'assistance nécessaire à nos compatriotes en situation de vulnérabilité, y compris ceux vivant dans les camps de déplacés internes et de réfugiés. Du reste, nous demeurons convaincus que l'amélioration de la situation humanitaire reste intimement liée à la stabilisation du territoire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le Mali reste fidèle à son engagement panafricaniste, sa dédicace à la paix et sa politique de bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et au renforcement des relations amicales dans le respect et la confiance mutuels.

C'est dans cet esprit que Son Excellence Le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, a décidé, en toute indépendance, d'accorder sa grâce avec remise totale de peines aux 49 ivoiriens condamnés par la justice malienne.

Monsieur le Président,

Permettez-moi à présent de faire quelques observations préliminaires sur le rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la MINUSMA.

Le Gouvernement du Mali prend note de ce rapport et à première vue, nous constatons que les propositions contenues dans ce document ne prennent pas en compte les attentes légitimes du peuple malien qui, comme vous le savez, sont avant tout, d'ordre sécuritaire.

En effet, les préconisations du Secrétaire général se limitent, pour l'essentiel, à des variations du nombre de personnel de la MINUSMA ou sa transformation en une Mission politique spéciale.

Le Gouvernement du Mali rappelle que le principal défi auquel la MINUSMA est confrontée est celui de l'adaptation de son mandat à l'environnement sécuritaire dans lequel elle est déployée et qui requiert un changement de doctrine, de règles d'engagement et surtout une volonté politique véritable d'aider le pays hôte à sortir de la crise. Il faut une volonté réelle de coopération et une complémentarité entre la MINUSMA et les forces de défense et de sécurité du Mali sur le terrain.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Mali a contribué positivement aux consultations dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, avec l'espoir qu'il répondrait aux aspirations profondes du peuple malien. Tel n'est pas le cas.

Cependant, le Gouvernement du Mali reste ouvert au dialogue avec les Nations Unies sur cette question.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer le choix souverain du Peuple malien à prendre son destin en main.

Sous l'autorité et les directives de Son Excellence Le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Gouvernement s'attèlera à la poursuite des actions en cours, devant aboutir au retour à un ordre constitutionnel apaisé et sécurisé. Il reste également engagé à

défendre le territoire national, à protéger les populations et leurs biens, à mettre en œuvre l'Accord pour la paix, à respecter et à faire respecter les droits humains, à améliorer la gouvernance du pays et les conditions de vie de nos populations.

Pour réaliser ces chantiers ambitieux, le Gouvernement du Mali reste disposé à coopérer avec l'ensemble de ses partenaires, y compris les pays voisins, ceux de la région et les organisations régionales et internationales, bien évidemment dans le strict respect de la souveraineté du Mali, des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali et des intérêts des Maliens.

C'est l'occasion pour moi d'adresser mes vifs remerciements à tous les amis du Mali, bilatéraux comme multilatéraux, pour leur soutien appréciable à nos efforts de sortie de crise.

Enfin, je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur au Mali.

Je vous remercie de votre aimable attention.